



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 juin 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	56

Date de convocation

6 juin 2024

**Eau assainissement -
Convention pour la mise à
disposition d'une borne
fontaine par le Syndicat
Cance-Doux à St-Félicien**

**N° de la délibération
2024-308**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 juin 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

La régie intercommunale d'eau potable d'ARCHE Agglo, Unité Eau et Assainissement, assure la gestion des réseaux et ouvrages pour distribuer l'eau potable sur la commune de Pailharès. Le réchauffement climatique tend à contraindre le débit des sources, de sorte qu'en période de tension sur la ressource, il peut être nécessaire de mettre en œuvre du transport d'eau (citernage) depuis le réseau Cance Doux à St Félicien. Par ailleurs, la directive Eau potable 2020, transcrite en droit Français, impose aux collectivités d'engager un diagnostic territorial afin de recenser les foyers en difficulté d'accès à l'eau, puis de trouver des solutions pour permettre un accès à l'eau potable pour tous sur leur territoire.

Dans ce contexte, le Syndicat des eaux Cance Doux propose d'installer deux bornes fontaines qui permettront aux utilisateurs de prélever de l'eau, au moyen d'une carte prépayée, l'une sur Satillieu et l'autre sur St Félicien. La borne monétique de St Félicien pourra être utilisée par les habitants de la commune de Pailharès. Elle permettra également à la régie intercommunale d'eau potable d'ARCHE Agglo de prélever de l'eau en toute autonomie pour assurer du citernage vers Pailharès, si besoin.

Dans ce cadre, le syndicat Cance-Doux et ARCHE Agglo ont convenu de co-participer à l'achat et la mise en œuvre de la borne monétique de St Félicien, cette dernière étant mise en place pour une utilisation à la fois par le Syndicat Cance-Doux et par ARCHE Agglo pour la commune de Pailharès.

Une convention de participation financière définit le cadre du partenariat entre ARCHE Agglo et le Syndicat des eaux Cance-Doux pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place d'une borne monétique sur St Félicien. Les travaux à réaliser concernent la fourniture et la pose d'une borne monétique (borne moneca smart de chez Bayard), le raccordement au réseau existant et la mise en route de la borne. La borne monétique sera installée au niveau de l'ancienne caserne des pompiers de St Félicien.

ARCHE Agglo s'engage à participer à hauteur de 30% du coût total des travaux (fourniture, pose et raccordement de la borne au réseau existant). Le Syndicat prendra à sa charge le montant total des travaux, puis transmettra à ARCHE Agglo une copie de la facture ainsi qu'un titre de recette correspondant à 30% du coût total réel des travaux. L'opération est estimée à 16 701,40 € HT. Le montant prévisionnel de participation d'ARCHE Agglo est donc de 5 010 €. Ce montant sera proratisé en fonction du coût réel des travaux.

Une fois installée, la borne monétique sera propriété du syndicat Cance-Doux qui en assure la gestion.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant la compétence eau potable ;

Considérant le projet de convention avec le Syndicat Cance-Doux ;

Considérant l'avis du bureau du 30 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 juin 2024.